

4.2 Objectifs du projet

- suite à l'arrêt de l'exploitation de la vigne, maintien de l'entretien des parcelles
- valorisation de cet entretien par la production de bois de qualité recherchée par des entreprises locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- préparation du sol (labour ou décompactage et passage de disques d'émiettage).
- plantation de Pin laricio à +/- 1300t/ha
- bande non boisée de 6 m en périphérie de la plantation?

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- entretien des interlignes réguliers (tous les 2 ans les 10 premières années) par passage de disques ou de broyeurs pour limiter la concurrence en eau et favoriser la croissance des arbres,
- pas de désherbage chimique,
- taille de formation et élagage progressif avant leurs 20 ans,
- éclaircie tous les 7-8 ans prélevant 1/3 des tiges



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas de zonage environnemental sur ces îlots à boiser

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------|
| Surface à boiser constituée de 2 îlots (1.7 ha et 1.68ha) | 3.38 ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

GENISSAC (33)

lieu dit Château de Génissac

parcelles cadastrales AN 135 et 168

Coordonnées géographiques¹ Long. 00° 14' 39" 8W Lat. 44° 50' 41" 7N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

Dans une zone de
répartition des eaux ?

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Appellation Château de Génissac
Identifiant IHR81A
Protection Partiellement inscrit

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Ressources | | | |
| Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Amélioration de l'écosystème local par transformation de parcelles viticoles en parcelles forestières (création d'habitats pour la faune locale). Suppression d'intrans avec la disparition de la culture de la vigne. |
| Milieu naturel | | | |
| Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Est-il susceptible
d'avoir des
incidences sur les
autres zones à
sensibilité particulière
énumérées au 5.2 du
présent formulaire ?

conversion d'une zone agricole en zone forestière

Engendre-t-il la
consommation
d'espaces naturels,
agricoles, forestiers,
maritimes ?

Est-il concerné par
des risques
technologiques ?

Amélioration de la tenue du sol et évitement du lessivage en bordure de
ruisseau grâce au système racinaire des arbres.

Risques

Est-il concerné par
des risques naturels ?

Pas de problèmes majeurs sur cette essence.

Engendre-t-il des
risques sanitaires ?
Est-il concerné par
des risques
sanitaires ?

Engendre-t-il des
déplacements/des
trafics

Nuisances

Est-il source de
bruit ?
Est-il concerné par
des nuisances
sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Amélioration de la qualité de l'air par captage du CO2 et relargage de O2.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?



Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Situé dans un rayon de 500 m autour du château de Génissac, un seul des 2 îlots n'est visible depuis le château.

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

conversion d'une activité agricole avec intervention annuelle en activité forestière avec fréquence d'intervention au plus bisannuelle les 10 premières années puis heptannuelle par la suite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
 Etude préalable de la pédologie des parcelles et des conditions climatiques locales pour vérifier la compétence forestière du sol et adapter l'essence végétale à la station. Itinéraire sylvicole inscrit dans la démarche de gestion forestière durable en accord avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Aquitaine.
 Adaptation du projet aux capacités d'entretien et de mobilisation du propriétaire (éviter d'intrants chimiques sur les parcelles remplacer par de l'entretien mécanique par gyrobroyage ou discage de la végétation adventice).
 Amélioration de la qualité de l'air locale par captation de carbone atmosphérique, relargage de O2 et barrière mécanique aux traitements chimiques des cultures avoisinantes vis à vis des occupants du château.
 Evitement des effets de ravinement ou lessivage grâce aux systèmes racinaires des arbres et des plantes adventices, notamment en bord de ruisseau.
 Création de nouveaux habitats pour la faune et la flore locale.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 au vu des éléments précédemment cités (chpt 6.4), nous estimons que le projet est mélioratif pour la qualité globale de l'environnement local est donc peut être dispensé d'évaluation environnementale

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

Answer 3

photo 1

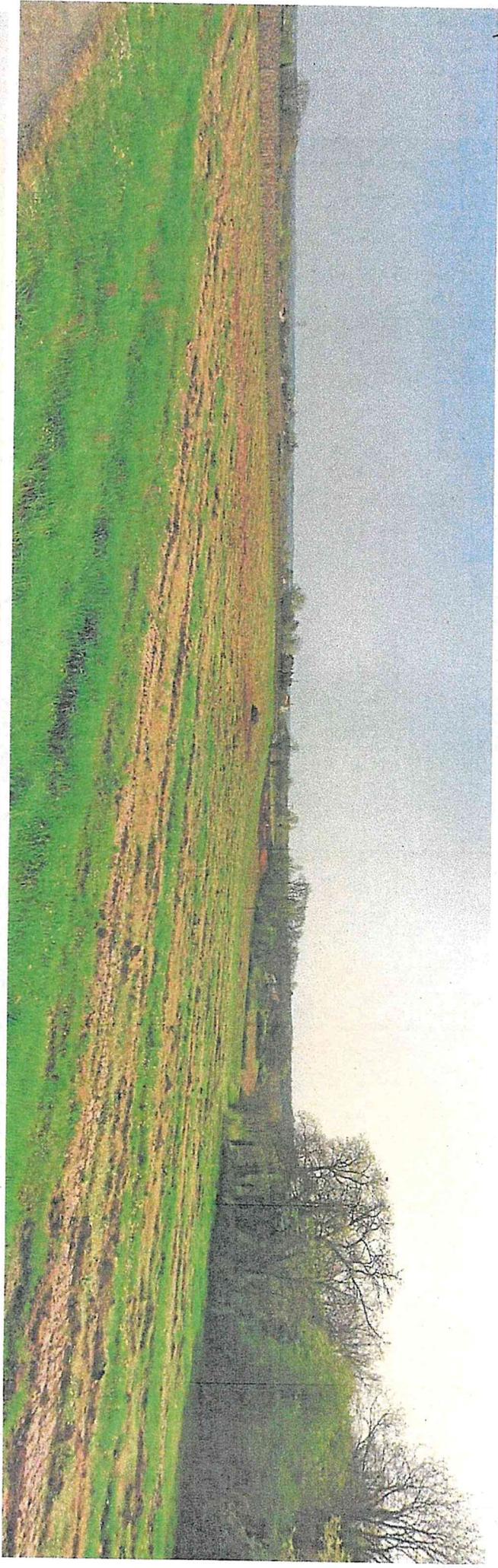
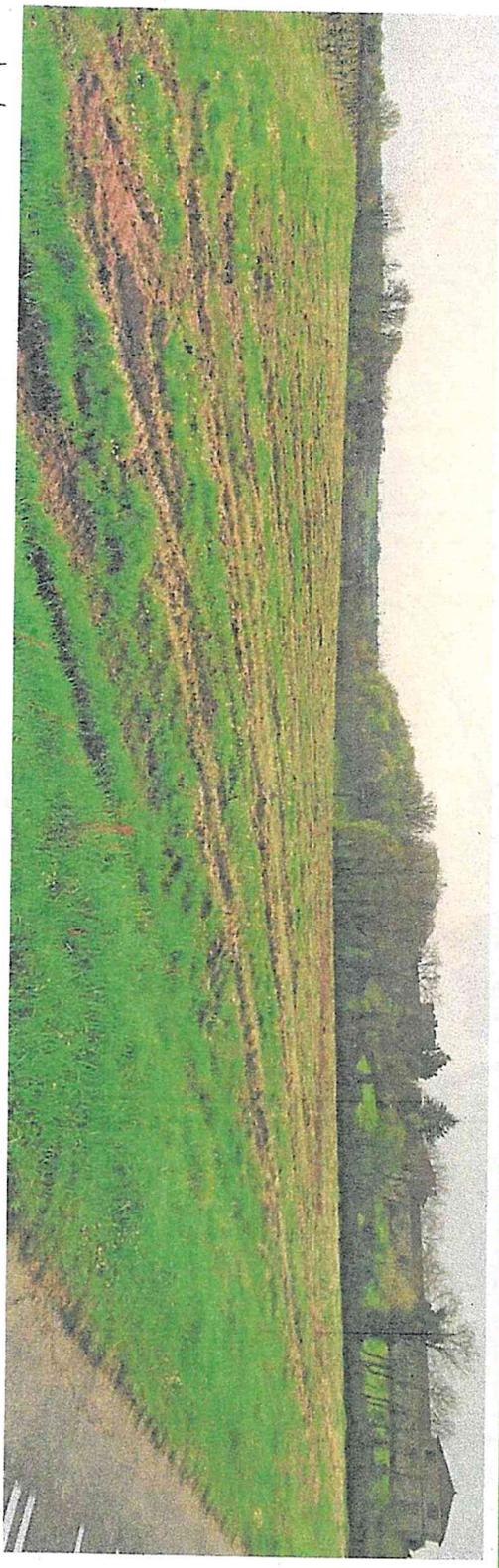
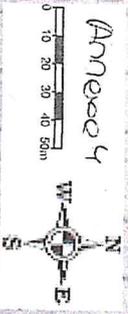


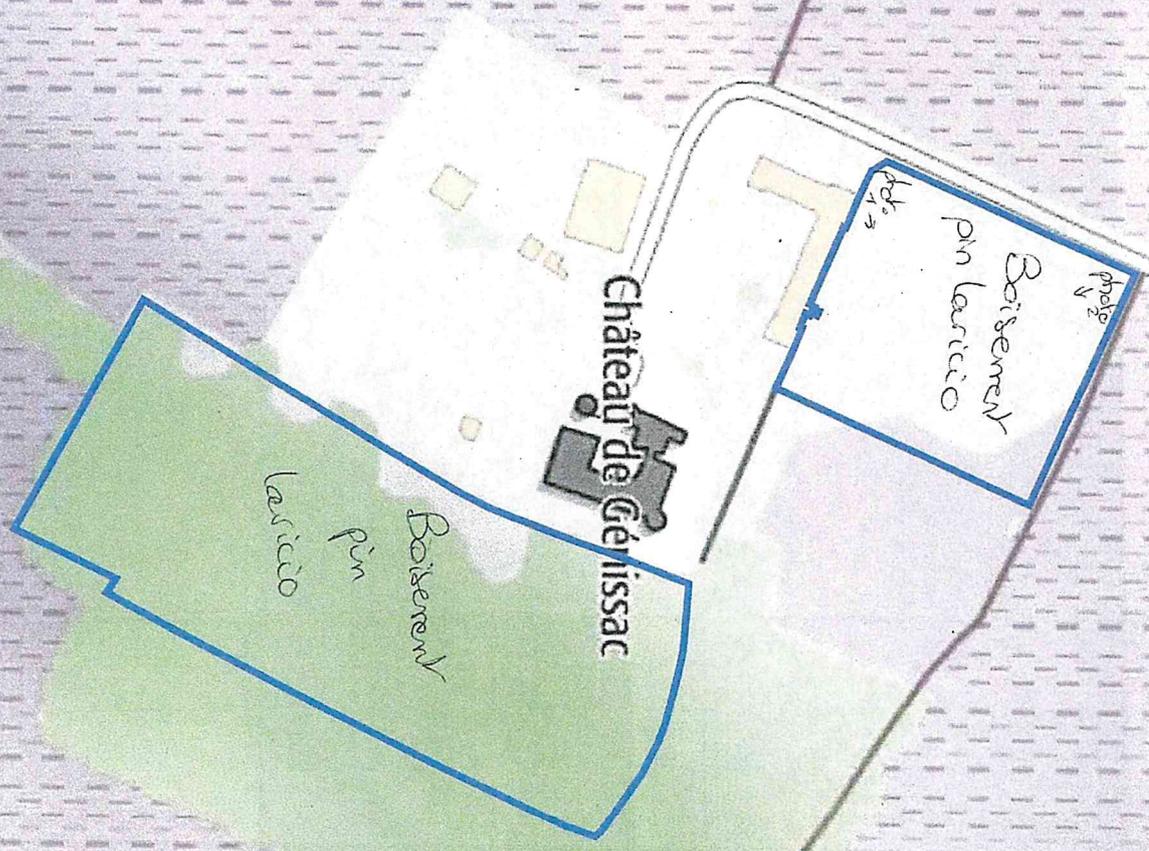
photo 2

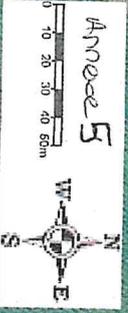


Annex 4



A scale bar showing 0, 10, 20, 30, 40, and 50m. Below it is a compass rose with N, S, E, and W markers.





VIGNES

VIGNES

VIGNES

à bois



